Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260526-DCCAS202608-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

Nombre de membres - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 9	L'an deux mille vingt-six, le 26 mai, à dix-sept heures le conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie, Sous la présidence de Gilles CALVEZ, Maire. Date de convocation du conseil d'administration : 15 mai 2026 Présents : Gilles CALVEZ, Sophie DENIS, Rolande GUYADER, Stéfanie ISOARD, André KERAUTRET, Josiane LE MOIGNE Danièle QUEMENEUR, Zohra SENOUCI, Dany SEZNEC, Michelle SIMON, Maryvonne YOUINOU FEREC Excusés avec procuration : Josiane LE MOIGNE donne procuration à Gilles CALVEZ Absents : Dany SEZNEC Secrétaire de séance : Zohra SENOUCI

OBJET : **SECOURS M. CALVEZ (DCCAS202608)**

Un dossier constitué par le CDAS de Landerneau sollicite une participation du CCAS de Logonna-Daoulas au titre de la participation aux charges de pension alimentaire de ses enfants et de réparation du véhicule personnel pour un retour à l'emploi.

Une demande d'aide financière est demandée auprès du Secours catholique qui s'est engagé à hauteur de 200 €.

Une participation à hauteur de 300 € est validée à l'unanimité par le CCAS et sera versée au garage ayant effectué les réparations, après réception de la facture.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE la participation financière de 300 €.

Le Président

Gilles CALVEZ

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS (FINISTÈRE)